

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 21 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

NOR : SSAZ1930743A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 5 novembre 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté:

1° Représentants des collectivités territoriales:

a) Au titre du b 3^o-I de l'article D. 1432-15-I: Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN, suppléante, en remplacement de M. Michel WEYERMANN.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*La secrétaire générale des ministères
chargés des affaires sociales,*
SABINE FOURCADE